

---

**Avertissement** : La consultation et la reproduction de cette page est soumise à la législation française en vigueur. Le droit de la propriété intellectuelle s'applique. Cette page est la propriété exclusive de l'éditeur. Toute exploitation commerciale est interdite. La reproduction à usage scientifique ou pédagogique est seule autorisée, à condition de mentionner précisément les références de l'article (auteur, titre de la publication, date, éditeur).

*Publications électroniques de Port-Royal*, Série 2010, éd. Véronique Alemany et Jean Lesaulnier, Paris, Nolin, 2004, 16 euros

url: <http://melancholia.fr/biblio./?Extraits-des-Constitutions-du.html>  
consultée le : 15 mars 2021

---

Société des amis de Port-Royal  
*Publications électroniques*



Jean Lesaulnier

## Extraits des *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*

---

Sommaire

- [UNE ÉDITION OPPORTUNE](#)
- [L'ESPRIT DU MONASTÈRE DE \(...\)](#)

### UNE ÉDITION OPPORTUNE

En 1665, paraissent pour la première fois les *Constitutions du monastère de Port-Royal*, la même année que deux autres ouvrages anonymes, consacrés aux religieuses de la célèbre abbaye : *L'Image d'une religieuse parfaite et d'une imparfaite, avec les occupations intérieures pour la journée* et *l'Apologie pour les religieuses de Port-Royal du Saint-Sacrement contre les injustices et les violences du procédé dont on usa envers ce monastère*. Ce sont là des livres auxquels collaborèrent plusieurs auteurs, religieuses et théologiens de Port-Royal, comme le remarque Jean Racine dans le récit de ses entretiens avec Pierre Nicole : « Les *Constitutions de Port-Royal* sont de la mère Agnès [Arnauld], excepté *l'Institution des novices*, qui était de la sœur Gertrude [Dupré] », et il aurait pu ajouter : le *Règlement pour les enfants*, paru dans le même volume et dû à la plume de Jacqueline Pascal. L'ancien élève des Petites Écoles précise : « *La religieuse parfaite* a été recueillie par la sœur [Jacqueline de Sainte-] Euphémie [Pascal] sous la mère Agnès, lorsque celle-ci était maîtresse des novices ».

D'autres écrits avaient frappé les esprits dans les décennies précédentes : la *Théologie familière* de l'abbé de Saint-Cyran, la *Fréquente Communion* d'Antoine Arnauld, et les *Provinciales* de Blaise Pascal : témoignages de la qualité, comme de la profondeur, de la réflexion théologique et spirituelle qu'un groupe d'hommes et de femmes fait passer de la Sorbonne aux salons, du monastère à la place publique. Les *Constitutions de Port-Royal* allaient franchir une étape très importante dans la présentation et la défense de la vie quotidienne et de la spiritualité de la

communauté. En juillet 1665, presque toutes les moniales de Paris rejoignent leurs sœurs au monastère de la vallée de Chevreuse : elles refusent obstinément de se soumettre à la décision de l'archevêque de Paris et de signer le fameux formulaire condamnant l'*Augustinus* du théologien Jansénius. Le pouvoir ecclésiastique se soumet lui-même au pouvoir royal, pour circonscrire l'incendie et pour bâillonner ces femmes insoumises, qui osent, au nom de la liberté de conscience, affronter des puissants autrement redoutables que des théologiens emprisonnés ou contraints à se cacher. Après s'être opposées au harcèlement quotidien des ecclésiastiques, des politiques, de leurs familles mêmes, les religieuses allaient ainsi vivre pendant près de quatre ans, sans participer aux sacrements, sans pouvoir être inhumées religieusement, sans recevoir les secours de leurs conseillers spirituels.

Dans leur lutte, ces femmes courageuses peuvent compter sur la fidélité d'hommes de l'ombre, prêtres, laïques, libraires, juristes, parents, soutiens de toutes sortes. Parmi les supports dont elles bénéficieront, émerge, comme une lumière, le livre des *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*. Le message délivré au public est clair : voyez comment nous vivons et nous organisons, semblent dire ces persécutées ; comprenez selon quels principes nous conduisons notre vie, quels sont nos pratiques culturelles, nos exigences religieuses, nos maîtres à penser.

Les *Constitutions* sont une arme, mais une arme pacifique, destinée à toucher les esprits, à faire appel à l'intelligence, à convaincre de plusieurs évidences : la vie conventuelle à Port-Royal n'a rien d'exceptionnel ; elle se situe dans une longue tradition monastique, se réclamant de saint Benoît et de saint Bernard ; elle ne contrevient en rien au grand élan de réforme lancé, pour les ordres religieux et pour l'Église, par le concile de Trente : elle en est, au contraire, l'une des plus brillantes réalisations.

Ce livre n'est pas un brûlot : c'est le fruit de l'expérience et de la réflexion ordinaires d'une communauté religieuse, qui, il est vrai, a bénéficié de l'apport de femmes et d'hommes d'exception. Il prend sa source dans la vie d'un monastère cistercien, dont le but n'est pas de supplanter la règle de vie de saint Benoît, composée au VI<sup>e</sup> siècle, mais de l'adapter et de la parfaire : « La mère Marie-Angélique Arnauld étant abbesse de ce monastère [de Port-Royal], lit-on dans l'avertissement des *Constitutions* rééditées en 1721, fut poussée par un mouvement extraordinaire de grâce, n'ayant encore que dix-sept ans, à faire revivre dans cette maison le premier esprit de saint Bernard, qui était presque éteint dans tout l'ordre de Cîteaux [...]. Mais elle ne pensa qu'à faire observer la règle de saint Benoît ».

La jeune abbesse est « vivement émue », au dire de Racine, à la suite du sermon d'un capucin venu prêcher à Port-Royal « sur le bonheur de la vie religieuse, sur la beauté et sur la sainteté de la règle de saint Benoît » : « Elle forma dès lors la résolution, poursuit l'ancien disciple des Messieurs, non seulement de pratiquer sa règle dans toute sa rigueur, mais d'employer même tous ses efforts pour la faire observer à ses religieuses. Elle commença par un renouvellement de ses vœux [...]. En moins de cinq ans, la communauté de biens, le jeûne, l'abstinence de viande, le silence, la veille de la nuit, et enfin toutes les austérités de la règle de saint Benoît furent établies à Port-Royal de la même manière qu'elles le sont encore aujourd'hui ». Les

*Constitutions de Port-Royal* s'élaborent en même temps que s'affirme la réforme, au cours de quatre décennies : réforme dont l'un des premiers temps forts est le rétablissement de la clôture monastique, après la Journée du guichet du 29 septembre 1609.

Le livre prend forme aussi à la lumière d'autres lieux, d'autres lieux. La mère Angélique Arnauld, la mère Agnès, sa sœur, et leurs compagnes sont appelées à porter la réforme dans plusieurs abbayes cisterciennes, à Maubuisson, au Lys, à Gomer-Fontaine, à Tart, aux Îles d'Auxerre et ailleurs. De nouveaux monastères sont fondés, celui du faubourg Saint-Jacques, à Paris, et l'Institut du Saint-Sacrement, non loin du Louvre : « La maison de Port-Royal, dira Racine, fut une source de bénédictions pour tout l'ordre de Cîteaux, où l'on commença de voir revivre l'esprit de saint Benoît et de saint Bernard, qui y était presque complètement éteint ».

Tout au long de ces années, Angélique et Agnès sont soucieuses de mettre par écrit les règles qui régissent leur vie quotidienne, l'organisation matérielle de leur maison, les pratiques communautaires, comme l'admission des futures religieuses ou l'élection de l'abbesse. Très tôt, la mère Angélique dut prendre connaissance des éditions de diverses règles, comme celle d'Étienne Poncher, évêque de Paris au début du XVI<sup>e</sup> siècle : elle parle de ce dernier dans une lettre de 1627. Elle s'intéresse aussi de près à la composition des constitutions d'autres monastères, comme le révèle sa correspondance avec Louis Macquet, supérieur des Annonciades de Boulogne dans les années 1630 : Angélique y confirme le dialogue avec l'abbé de Saint-Cyran sur le même sujet des *Constitutions*. Au retour, à Paris, de la mère Agnès, absente de Port-Royal de 1629 à 1635, les deux sœurs vont conjuguer leurs efforts pour composer le livre des coutumes, des usages, des statuts de leur communauté. « Quoique la mère Agnès ait dressé les *Constitutions de Port-Royal*, écrit le bénédictin du XVIII<sup>e</sup> siècle Charles Clémencet, on ne peut douter que la mère Angélique n'y [ait] aussi travaillé, outre que c'était elle qui en avait établi la pratique avant qu'elles fussent écrites ». Si l'inspiration générale relève de l'aînée, la plume qui a conduit la rédaction du beau texte des *Constitutions* est à n'en pas douter celle de sa cadette, toute de finesse et de profondeur psychologique et spirituelle, bien qu'en nombre de pages il soit malaisé de distinguer ce qui est à attribuer à l'une plutôt qu'à l'autre.

Bien plus, la correspondance de l'une et de l'autre fournit de précieuses indications sur l'identité d'un autre collaborateur, Antoine Arnauld : « Mon père, lui écrit Agnès, il m'est souvenu que vous nous avez dit que le chapitre de la confession [des *Constitutions*] était trop court. Nous y avons donc ajouté quelque chose, ce que je fais presque sans réflexion, sur l'espérance que j'en ai que l'on corrigera, et même qu'on supprimera tout ce qui n'est pas à propos [...]. Notre mère croit que cet article est de grande importance, parce qu'il pourra arriver qu'on n'aura plus d'autres instructions que celles qui seront dans les *Constitutions*, et il est à craindre qu'on ne vienne à se servir de la confession selon les maximes du temps, en y mettant toute sa confiance » (lettre du 17 mars 1647). Et, quelque temps plus tard, la mère remercie son jeune frère de « la peine » qu'il a prise à revoir le texte et « des bonnes et solides corrections » qu'il y a faites. Le théologien se double d'un juriste à l'esprit pénétrant, comme le montrera, entre autres écrits, son traité intitulé : *La conduite canonique de l'Église pour la réception des filles dans les monastères*, composé avant 1658, et

publié en 1668 sous le nom d'Antoine Godefroy, pseudonyme d'Antoine Arnauld et de Godefroy Hermant.

L'année 1648 marque un terme pour la composition des *Constitutions de Port-Royal* : le plus ancien manuscrit, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, fournit la date précise de leur mise au point. Une note y reproduit la copie de l'approbation de l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, datée du 6 juillet 1648. Année où se succèdent plusieurs événements mémorables : après la publication, par Antoine Le Maistre, de la *Vie de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et Père de l'Église*, voici la nouvelle installation d'une partie de la communauté des religieuses aux Champs, sous la conduite de la mère Angélique, le 13 mai ; la bénédiction de l'église du monastère de Paris le 7 juin ; la réélection d'Angélique comme abbesse le 4 octobre.

Cette version des *Constitutions* ne sera pas publiée telle quelle en 1665 : l'analyse conduite par Ellen Weaver montre avec pertinence, dans son excellent ouvrage sur les *Constitutions*, que le texte primitif a subi des modifications capitales, en particulier dans les chapitres sur la confession et sur la communion. « Il semble [...], écrit E. Weaver, que la communauté de Port-Royal passe d'une pratique communautaire déjà profondément inspirée par la dévotion, à une nouvelle étape, qui exige une plus grande délicatesse de conscience » : une évolution parallèle s'y perçoit au sujet de la confession. Preuve supplémentaire que, de 1648 à 1665, un nouveau travail de rédaction a été réalisé, sans doute par plusieurs personnes, dont il ne faut exclure ni le confesseur des moniales, Antoine Singlin, ni même Angélique de Saint-Jean, nièce d'Agnès et d'Angélique.

Lors de la persécution, les religieuses mettent à l'abri leurs papiers, dont, selon Racine, « elles confièrent deux ou trois coffres [...] à M. Arnauld, lorsqu'elles furent dispersées. C'est par ce moyen qu'on a eu les *Constitutions de Port-Royal* et d'autres traités qu'on a imprimés ». Racine précise ailleurs : « M. de Pontchâteau les fit imprimer en Hollande ».

Au milieu de la tourmente de 1665, un homme s'affaire pour Port-Royal. Le 22 janvier 1666, il écrit à Jean de Neercassel, vicaire apostolique des Pays-Bas : « Vous verrez, Monseigneur, par la lecture de leurs *Constitutions* et des autres traités de dévotion qui les accompagnent, si on les instruisait [les religieuses de Port-Royal] d'une manière extraordinaire, s'il y a des maximes contraires à la piété et qui ressentent la nouveauté ». L'auteur de ces lignes, ami de Neercassel, est Sébastien-Joseph Du Cambout de Pontchâteau. Agent très efficace des Messieurs, l'abbé a su les mettre en relation avec l'imprimeur hollandais Daniel Elzevier, qui confie à ses presses l'ouvrage, qui paraît sous l'adresse de Gaspard Migeot, à Mons : la même année 1665, *l'Image d'une religieuse parfaite* voit le jour grâce au libraire parisien Charles Savreux. « Il est remarquable, note Jean Mesnard, que les écrits de la mère Agnès aient ainsi fait l'objet d'un traitement de choix. Effet de leur importance, de leur portée significative, mais aussi, sans doute, de la qualité de leur texte et de leur présentation ».

Reflet d'une pratique et d'une réflexion fondées sur l'Écriture sainte et ancrées dans la tradition bénédictine et cistercienne, les *Constitutions de Port-Royal* proposent un exemple et un modèle de vie destinés tout à la fois aux moniales du monastère et aux croyants de leur temps : « Les sœurs [...], y lit-on, tâchent de remplir le trésor de leur mémoire de la parole de Dieu, qui est plus désirable que l'or et les pierres précieuses, afin qu'elles aient toujours quelque sentence présente à l'esprit qui puisse exciter l'ardeur languissante de leur cœur par la parole du Seigneur, qui est pleine de feu ». Expression d'une parole inscrite dans un temps et un lieu précis, l'ouvrage s'adressait, de manière opportune, à tous ceux pour qui, au-delà des polémiques et du clair-obscur de l'existence, le message chrétien est porteur de sens et de vérité.

## L'ESPRIT DU MONASTÈRE DE PORT-ROYAL

### Avertissement

[1.] Comme dans l'*Image d'une religieuse parfaite*, on n'a pas voulu faire le portrait d'une personne particulière qui possédât toutes les qualités de cette religieuse, mais former une idée qui pût servir de modèle aux bonnes âmes qui aspirent à la perfection d'un état si saint, on ne prétend pas aussi que tout ce qu'on verra dans cet esprit se pratiquât à Port-Royal dans toute sa perfection, mais c'était à quoi l'on tendait, et le but que les supérieures qui le conduisaient s'étaient proposé pour satisfaire à leurs devoirs selon les lumières que Dieu leur en avait données.

L'esprit où l'on tâche d'être en ce monastère est difficile à exprimer, parce qu'il n'est point affecté, ni formé sur un raisonnement humain, qui porte même quelquefois à choisir les choses les plus parfaites. C'est un esprit qui tend à chercher Dieu et à le suivre en toutes choses. Il apprend à concevoir Dieu d'une manière inconcevable, non seulement parce qu'il est incompréhensible dans sa grandeur infinie, mais encore parce que nous ne sommes point capables de nous-mêmes, comme de nous-mêmes, de former aucune pensée pour nous élever à lui, et encore moins d'en avoir une seule qui soit digne de lui. C'est pourquoi cette seule pensée que la foi donne, qu'il est Dieu, suffit aux âmes pour leur donner l'impression d'un respect qui les rend entièrement dépendantes de sa divine Majesté, et qui les porte à en attendre toutes choses, mais selon l'ordre de sa providence, et non pas de leurs désirs.

Ce fondement étant établi, ces religieuses ne se promettent point qu'elles deviendront fort parfaites, quelque volonté qu'elles aient de travailler de toutes leurs forces pour le devenir ; elles savent que rien n'est parfait que ce que Dieu approuve et qu'elles se peuvent beaucoup tromper en croyant qu'une chose serait fort utile à leur avancement, qui serait peut-être la cause de leur ruine par la complaisance qu'elles prendraient à posséder cette vertu, et à se l'attribuer à elles-mêmes, comme si elles l'avaient acquise par leur travail.

2. L'esprit de piété que ces âmes tâchent de suivre n'est pas une ferveur sensible, ni un désir de recevoir le don d'oraison. Elles craignent plus qu'elles ne désirent tous les effets extraordinaires de Dieu dans les âmes, sachant combien il est rare d'y correspondre sans se tromper ; elles mettent leur dévotion à renouveler sans cesse le souvenir de Dieu, à le regarder, et à lui rapporter toutes choses. Que si ces pensées

ne persévèrent pas toujours dans leurs esprits, et qu'elles soient interrompues par des distractions fréquentes, elles en s'en troublent point sachant que cette sorte de grâce va et vient dans l'âme ; et que, quand elle se retire, il se produit continuellement des inutilités dans nous et qu'il arrive encore pis si Dieu n'arrête toujours de sursemer son ivraie dans la terre de notre cœur, pour étouffer la semence de Dieu.

3. La charité mutuelle qu'on désire établir dans ces âmes n'est point fondée sur des caresses et sur des familiarités des unes envers les autres. Elles savent que cette vertu divine est répandue dans les cœurs par le Saint-Esprit ; c'est le lieu où elles doivent la conserver sans la faire paraître au dehors, sinon dans les occasions que Dieu fait naître pour cela ; et quand même elle ne paraît point à cause du soin qu'on a de retrancher toutes les marques extérieures qui ne serviraient qu'à nourrir leur l'amour-propre, on ne laisse pas de croire qu'elle y est, et qu'elle ne manquera pas de se faire sentir quand le temps en sera venu, parce qu'elle est comme ce trésor caché qui ne diminue point, et qui a plutôt l'avantage de croître toujours selon la promesse que Notre Seigneur nous a faite, de donner à ceux qui ont déjà ; comme il menace d'ôter à ceux qui n'ont rien, c'est à dire qui n'ont que l'apparence et non pas la vérité de sa vertu.

4. La conduite de cette maison est une conduite charitable, égale et forte. Elle est charitable, parce que les personnes qui ont la supériorité ne prennent point d'ascendant sur celles qui leur sont soumises, et les inférieures n'obéissent point avec peine, ni avec contrainte. Les premières ont pour but, comme saint Benoît l'ordonne, de profiter aux âmes et non point de dominer ; et les autres ne désirent point d'autre avantage que de se laisser conduire. La charité presse les supérieures de veiller à l'avancement des âmes qui leur sont commises ; et la même charité oblige les inférieures d'y correspondre sans résister à rien de ce qu'on exige d'elles pour leur propre bien.

Cette conduite est égale sans y mêler du haut ni du bas. On ne donne point de louange aux personnes quand elles ont bien fait, et on ne les déprime point trop quand elles ont fait des fautes. On veut maintenir leur esprit dans une assiette constante, qui soit humble dans la prospérité des biens spirituels, et patiente dans la privation des mêmes biens, dont Dieu seul est le distributeur et la maître. Les dispositions différentes des âmes n'empêchent pas que les supérieures n'aient une même application à toutes et qu'elles ne leur donnent le même accès vers elles, sachant que Dieu a fait les grands et les petits, c'est-à-dire les âmes fortes et les âmes faibles, et qu'on peut davantage laisser les fortes à la conduite de Dieu, qui les a enrichies de ses grâces, au lieu qu'il laisse les faibles aux soins des supérieures, qui leur sont proportionnées, n'ayant rien d'eux-mêmes, et qui trouvent le remède de leurs propres maux dans la patience qu'ils ont à souffrir d'autrui.

La troisième condition de cette conduite, c'est qu'elle est forte, en ce que les supérieures ne fléchissent point pour des raisons humaines ; elles n'ont point de vaines appréhensions qu'en demeurant fermes : on trouve leur gouvernement trop dur. L'intérêt de Dieu et l'obéissance à ses volontés est le premier mobile qui les fait agir. Elles tâchent de rendre les âmes fortes pour persévérer dans leurs devoirs. Que

si leur faiblesse les fait tomber, elles n'y veulent pas remédier en dissimulant leur chute, ce qui serait tomber avec elles ; mais elles leur font entendre que si elles ne se relèvent par la pratique de leurs devoirs, leur vie sera toujours misérable dans l'abattement et dans la langueur, et de plus qu'elles auront le religion pour adversaire et pour ennemis, comme la loi de Dieu est ennemie de ceux qui ne l'observent pas, selon l'Évangile, ce qui même leur est bien plus avantageux que si elles la trouvaient favorable à leurs relâchements.

5. Ce qui maintient le plus l'esprit de cette religion, c'est le peu de communication avec les personnes du dedans et du dehors : il n'y a point amitié, ni de confiance particulière des unes avec les autres. L'on y pratique la maxime d'un prophète : « Mon secret est pour moi », parce que l'épanchement des bonnes pensées les dissipe, et la facilité de parler de celles qui ne sont pas bonnes les imprime davantage dans l'esprit.

L'on se contente de la direction des personnes que Dieu a données, et dans lesquelles on trouve tout ce qu'on peut désirer, quand on ne cherche que d'aller à Dieu par leur conduite.

L'on ne désire que la même choses dans les sermons et dans les lectures, tout ce qui plaît davantage à l'esprit, quand il donne place à la curiosité, n'étant point ce qui nourrit l'âme et qui l'engraisse, comme dit l'Écriture, par le bon usage qu'elle fait des vérités les plus solides, et qui sont bien souvent les plus communes.

La visite des parloirs pour les personnes séculières est encore moins recherchée et l'on n'a point d'inclination d'y aller, sinon par l'ordre de l'obéissance, ayant rendu l'affection aux parents toute spirituelle, pour ne les regarder plus qu'en Dieu, et pour les intérêts de leur salut ; mais parce que cette disposition n'est pas réciproque de la part de leurs parents, on les voit quand on l'ordonne et on leur parle de la meilleure manière que l'on peut, pour ne blesser ni les devoirs naturels, ni l'obligation qu'on a de conserver son cœur sans partage pour Dieu, qui le veut posséder tout entier.

6. L'on ne désire point en cette maison de s'accroître par un grand nombre de filles, et quoique le désir que Dieu fût servi les portât à souhaiter qu'une infinité d'âmes préférassent Dieu à toutes choses, elles savent qu'elles ne peuvent rien contribuer par leur industrie à donner cette disposition à personne, parce qu'il n'y a que le Père Éternel qui ait le pouvoir d'attirer des âmes à son Fils.

Quand il se présente quelques filles qui veulent entrer dans la religion, on examine, autant qu'il est possible, si elles viennent de cette part, c'est-à-dire si c'est l'inspiration de Dieu qui les envoie. Il n'y a que cette seule raison qui fasse impression sur l'esprit de celles qui les doivent éprouver, les qualités humaines les plus avantageuses ne leur étant rien sinon en tant qu'il y a apparence que la grâce s'en voudra servir pour ces fins ; hors cela, ce sont plutôt des armes contre la religion. C'est pourquoi l'on traite ces personnes avec moins de douceur que les autres, quoiqu'il faille faire connaître à toutes combien le chemin qui mène à Dieu est étroit.

L'on ne fait point d'épreuves aux novices qui soient déraisonnables pour renverser leur esprit, parce qu'on sait par expérience que cette manière est capable de faire un effet contraire, qui serait de les préparer à tout cela par un effort humain. L'on tâche d'imiter la conduite de Dieu, qui demande aux âmes des choses difficiles, mais en les adoucissant par l'onction de sa grâce, qui les leur fait embrasser avec joie. Et, bien que les personnes qui exigent des autres les choses très pénibles que la religion demande n'aient pas le pouvoir de leur insinuer cette douceur, elles le font en quelque manière en les renvoyant à Dieu pour la lui demander, et en les faisant ressouvenir des grâces qu'elles ont reçues de lui, qui leur doivent être un motif puissant pour ne rien refuser de ce qu'il demande d'elles. Que si l'on rencontre une vertu solide dans une âme et qu'elle porte le caractère des élus de Dieu sur son front, parce qu'on remarque en toutes choses la droiture de son intention, c'est celle-là qu'on embrasse, encore qu'elle eût fort peu de talents naturels, parce que Dieu a choisi les choses faibles de ce monde pour confondre les fortes.

Mais, comme le plus grand nombre de celles qui cherchent la religion n'est pas composé de ces âmes si droites qui n'ont que Dieu seul devant les yeux, et qu'il y en a aussi plusieurs autres qui le cherchent principalement, mais non pas uniquement, ayant beaucoup de fautes qui les en détournent, il n'est pourtant pas permis de les rejeter, puisque, comme dit Notre Seigneur, ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de médecin. C'est donc au regard de celles-là que la religion est une charitable mère, qui ne regarde pas tant ce qu'elles font en elles-mêmes que ce que Dieu la fait être à leur égard, voulant non pas qu'elle les guérisse, puisque cela n'appartient qu'à lui seul, mais bien qu'elle traite leurs maladies et qu'elle y apporte tous les remèdes qui sont en son pouvoir, non par une conduite molle, qui ne pourrait qu'entretenir leur faiblesse, mais plutôt en persécutant en elles avec charité ce qu'il y a de contraire à leur vocation. Que si cette conduite ne leur est point à charge, et qu'elles s'y joignent en l'aimant et en désirant qu'on continue de l'exercer et qu'on ne leur donne point de repos dans la guerre qu'on doit faire à leurs inclinations, encore qu'elles fissent toujours des fautes et qu'on jugeât qu'elles passeraient leur vie dans cette alternative de bien et de mal, il suffit que ce qui est bon prévale sur ce qu'il y a de mauvais, et qu'elles ne se lassent point de la répréhension et des corrections qui effacent leurs défauts à mesure qu'elles les commettent, si elles les reçoivent avec esprit d'humilité et avec un véritable désir d'en profiter.

Que si c'est une chose avantageuse aux particulières de n'être pas entièrement délivrées de leurs défauts pour les tenir dans l'humilité et le mépris d'elles-mêmes, c'est aussi un avantage à une communauté, qui est d'ailleurs bien réglée, d'avoir ce contrepois d'un nombre de personnes imparfaites qui la préserve de s'élever de la vertu des autres, outre que la religion est plus pour les faibles que pour les fortes, et que l'unique fin qu'on doit avoir en admettant les personnes qui se présentent doit être de contribuer à leur salut, et non pas de se prévaloir de la perfection qui pourrait être en elles.

7. C'est ce qui oblige les sœurs de ce monastère à ne prétendre point à l'estime des créatures, et ce qui leur donne un plus haut sentiment des autres religieuses, qu'elles préfèrent à elles-mêmes, parce qu'elles sentent leurs propres défauts, et qu'elles



présupposent plus de vertu dans les autres, ce qui est un sujet de se mettre au-dessous d'elles et de vouloir bien qu'elles soient plus approuvées et plus louées que leur propre communauté. Mais ce serait encore peu de chose, puisqu'il faut même qu'elles soient disposées à être blâmées et improuvées du monde avec injustice et même les personnes spirituelles qui sont capables d'être surprises et de croire les choses autrement qu'elles ne sont, quand elles sont prévenues par les autres, et qu'elles ne se donnent point la peine de les considérer ou de s'en informer pleinement, ce que Dieu permet, parce qu'il lui a plu de choisir cette voie pour éprouver cette maison, pour la préserver de l'applaudissement des créatures, en quoi l'on peut prendre de la complaisance et se porter insensiblement à ne vouloir plaire qu'à Dieu seul, comme aussi à oublier et à mépriser le monde, le regardant comme un crucifié, de même que nous lui sommes aussi comme des crucifiées.

8. L'on tâche d'être dans cette maison en une perpétuelle action de grâces de celle qu'il lui a faite de lui donner des personnes qui y enseignent des vérités solides et des maximes sûres pour aller à Dieu, ce qui préserve de l'illusion et des égarements d'esprit qui se rencontrent en plusieurs personnes qui croient servir Dieu véritablement, lorsqu'elles se servent des choses saintes pour nourrir leur amour-propre. Que si la faiblesse humaines fait tomber dans les mêmes fautes en se recherchant soi-même, l'on a moyen de reconnaître son erreur et de ne pas demeurer dans l'égarement de ceux qui veulent accorder Dieu avec la nature. L'on tâche de n'avoir point d'attache aux choses les plus saintes, comme à la prière, à la sainte communion, aux communications spirituelles. L'on préfère toutes ces choses à la satisfaction des sens, et l'on se prive de toutes les autres consolations pour mériter d'avoir part à celles-là ; mais on sait pourtant qu'elles ne sont pas notre dernière fin, encore qu'elles nous y conduisent. C'est pourquoi l'on met Dieu en lui-même au-dessus de tout, et l'on n'attend que de sa seule volonté, de son ordre et de sa conduite sur nous, ce qui nous doit faire être à lui, sans craindre que rien nous manque pour cela.

9. L'on ne désire point avec impatience et avec inquiétude un degré de perfection plus élevé que celui dans lequel on est, ce qui pourrait n'être qu'un effet d'orgueil et d'amour-propre. Ce n'est pas qu'on ne travaille toujours pour avancer dans la voie de Dieu, comme y sont obligés tous les chrétiens ; mais on aurait peur de perdre le sentiment de son indignité, si on ne supportait pas avec patience l'état commun où on est réduit, qui peut néanmoins devenir en quelque manière un état parfait, si on y est fidèle à combattre sans cesse ses imperfections.

10. L'esprit de cette maison est encore un esprit de pauvreté et de travail. L'on y aime la pauvreté au moins pour se passer des choses superflues et de toutes celles qui sont agréables aux sens. Il semble qu'il y ait un combat entre Dieu et elles : de la part de Dieu, qui a une providence extraordinaire pour pourvoir à leurs besoins ; et de la part de ces âmes qui ne se prévalent point de la libéralité de Dieu envers elles, et ne s'attendent point qu'elle doive continuer, sachant qu'elle est toute gratuite et qu'elles ne la méritent point, ce qui les tient dans une disposition d'indigence pour manquer quand il plaira à Dieu de ce qui leur est même nécessaire, et pendant qu'elles ont tous les besoins, elles s'efforcent d'assister les pauvres autant qu'il leur est possible, en y gardant une discrétion raisonnable qui fait qu'elles s'appliquent à tous ceux que

Dieu leur présente, et qu'elles ne pourraient abandonner sans manquer à la charité envers le prochain, et sans ingratitude envers Dieu, qui veut que le soin qu'il prend d'elles les mette dans un abandon à sa conduite qui passe par-dessus les raisonnements et les prévoyances qu'on pourrait avoir pour l'avenir.

11. Et parce que le prétexte d'honorer Dieu par la magnificence qu'on apporte à l'ornement des églises est cause que quelques religieuses manquent à la charité, et qu'elles n'ont jamais trop pour enrichir les autels, celles-ci tâchent à se réduire à la simplicité de leur ordre, au moins selon le temps le peut permettre. Elles ne laissent pas d'avoir grand soin de la décence de la maison de Dieu, mais sans aucune superfluité, en quoi elles édifient le monde plutôt que de le scandaliser, cette modestie étant conforme au bâtiment de leur église, qui a été faite fort petite, parce que les monastères des religieuses ne sont pas pour attirer le monde chez elles, et que ceux qui y voudront venir peut-être pour profiter quelques sermons y trouveront toujours place, le nombre de ceux qui ne cherchent que l'édification de leurs âmes étant toujours assez petit. C'est encore ce qui les porte à se tenir à une manière de chanter toute simple telle que l'Église l'ordonne, afin que la curiosité d'entendre des chants qui plaisent à l'oreille n'attire personne à les venir écouter, qu'elles-mêmes ne perdent pas de temps et qu'il ne faille personne de dehors pour les apprendre. Et parce que dans ce chant même tout commun, il s'y peut encore glisser de la complaisance quand il se rencontre que quelqu'une a fort bonne voix, parce que l'aime moins l'ornement du chœur que le bien spirituel de chaque âme au particulier, l'on interdit ces personnes de chanter seules plutôt que de les estimer et de les conserver pour cela.

12. Pour ce qui est du travail, chacune embrasse celui qui est ordonné en particulier et s'y emploie avec toute la fidélité qui lui est possible, ou bien on prend part au travail commun qu'on aime encore mieux que le particulier, parce qu'il est plus humble et que l'amour-propre y est moins satisfait.

L'on ne fait point de différence entre le travail des sœurs du chœur et celui des sœurs converses, sinon en tant que les sœurs du chœur pourraient manquer de force pour s'y employer. L'on regarde cette obligation au travail comme une appartenante de la pénitence et de la pauvreté, ce qui fait que les religieuses sont également obligées, quoiqu'elles ne soient pas dans la condition des sœurs converses, qui sont particulièrement destinées au travail. Et c'est aussi à quoi elles mettent toute leur dévotion, étant toujours prêtes à quitter les exercices spirituels pour s'employer à ce qui se présente pour le service de la communauté, comme aussi celles qui ont charge d'elles ont soin de leur donner du temps pour vaquer à Dieu, afin que leur travail soit sanctifié par la bonne disposition de leur cœur, qui recevra dans la prière la grâce qui leur est nécessaire pour cela.

13. L'esprit de cette maison est encore un esprit de prière, non pas que plusieurs aient dans l'oraison des grâces extraordinaires que Dieu communique à qui lui plaît, mais parce que toutes savent la nécessité qu'il y a à attendre tout de la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, en suite des prières continuelles qu'on lui offre comme à notre unique médiateur, et qui s'est rendu le libérateur de tous nos maux, dont il délivre ceux qui ont recours à lui. L'on ne va point à l'oraison pour recevoir des

consolations spirituelles, la crainte et le respect envers la majesté de Dieu ne permettant pas de s'attendre qu'il nous doive seulement regarder ; c'est assez qu'il nous assure par les saintes Écritures que nous ne devons point manquer de confiance en sa bonté, puisqu'il est dit que ceux qui invoqueront le nom du Seigneur seront sauvés.

14. L'on y fait peu de différence entre l'oraison vocale et la mentale, pourvu que la première soit faite comme il faut, c'est-à-dire non seulement de la bouche, mais du cœur, puisqu'en toutes les deux on s'adresse à Dieu, on s'expose à lui, on le remercie de ses grâces ; on lui en demande de nouvelles et l'on est touché de divers mouvements envers Dieu, selon l'inspiration qu'il lui plaît d'en donner. Et quoique cela se fasse avec une réflexion plus sensible dans la prière mentale, il y a aussi plus à craindre que l'on n'y cherche plus de goût pour soi-même, au lieu qu'en priant de la bouche et particulièrement dans les prières publiques, dans lesquelles toute l'Église est unie avec nous, l'esprit est porté vers Dieu sans se retourner vers soi-même et qu'il se sert de paroles qu'il peut quelquefois n'entendre pas, mais que Dieu entend et qu'il a plus agréable que celles que l'on choisirait, parce que ce sont des paroles de son Esprit Saint et qui rendent les âmes saintes quand elles les prononcent par le même esprit.

15. La dévotion à la Parole de Dieu, c'est-à-dire à l'Écriture sainte, doit suivre l'esprit de prière. Elle ont grand respect aux livres saints, dans lesquels Dieu même parle aux hommes. Elles préfèrent cette lecture à tout autre ; et quoiqu'elles n'aient pas l'intelligence de la part des mystères qui y sont enfermés, elles s'arrêtent à ce qu'elles entendent, et laissent à Dieu la connaissance de ce qu'elles n'entendent pas. Que si elles demandent quelquefois qu'on les intruise du sens de ces paroles si cachées et si mystérieuses, ce n'est pas par curiosité, mais seulement pour profiter de la lumière des autres. Elles tâchent de porter, à l'imitation de sainte Cécile, le saint évangile dans leur sein, n'y ayant rien qui leur soit si précieux que les paroles que le Verbe éternel a prononcées lui-même ; et comme il lui a plu de le faire d'une manière fort simple, elles révèrent cette simplicité par-dessus toutes les expressions relevées que lui-même a données aux prophètes, à saint Paul et aux autres saints qui ont écrit par son inspiration. C'est pourquoi elles ne lassent jamais des Évangiles les plus communs qui se lisent dans l'Église, les écoutant toujours avec une nouvelle attention, parce que ce sont des sources qui ne peuvent être épuisées.

16L'esprit de cette maison est encore de s'accuser soi-même, ce qui fait remarquer davantage les fautes qu'on fait que les bons mouvements que Dieu donne ; et quoiqu'on doive rendre compte de l'un et de l'autre, on préfère toujours de faire connaître ses fautes, dans lesquelles on craint plus de demeurer que de manquer à discerner les choses intérieures qui se passent en soi-même. L'on tâche de pratiquer une grande sincérité en cette accusation, soit en public, soit en particulier, ayant pour fin de se faire connaître tel qu'on est, et non pas de déguiser ou de diminuer ses fautes. C'est pourquoi l'on est bien aise que d'autres les disent, sachant par expérience que souvent leur rapport est plus véritable que le sien propre, parce que l'intérêt particulier ne s'y mêle point. Que si l'on voit en soi-même que les choses se sont autrement passées que les autres ne pensent, on croit être obligée de le

supporter humblement ; c'est pourquoi l'on ne s'en défend point, ou, si on le sait, c'est ofrt simplement, sans se mettre en peine de se justifier.

17. Il servirait peu de connaître ses fautes, si l'on n'avait le désir d'y satisfaire. C'est pourquoi ces âmes ne désirent pas qu'on leur pardonne, mais plutôt qu'on ne les épargne pas et qu'on se défie d'elles, quelque bonne volonté qu'elles aient, parce qu'elles-mêmes se tiennent pour suspectes, sachant que tout le bien qui peut être en elles ne leur appartient point, et que Dieu le peut retirer quand il lui plaira, ensuite du peu d'usage qu'elles en font, pour les laisser à elles-mêmes ; et comme il n'y a que l'humilité qui les puisse préserver de ce malheur, c'est à quoi elles se tiennent, et ce qui leur fait aimer les pénitences et les humiliations ne craignant point de rougir devant les créatures, pourvu qu'elles évitent la confusion dont Dieu couvrira les superbes.

Elles désirent de bien édifier leurs sœurs sans prétendre de devenir impeccables, parce que cela ne leur appartient pas, mais en souffrant avec paix d'esprit de tomber dans les fautes qui les rendent plus abjectes devant leurs yeux et en la présence des autres. La connaissance de leur faiblesse leur fait craindre que, si elles n'avaient point ce contrepoids d'humiliation, qu'elles ne s'évaporassent en elles-mêmes par la vanité, qui fait des blessures dans l'âme d'autant plus dangereuses qu'on s'en aperçoit moins, et que, pensant avoir Dieu avec soi par la facilité qu'on sent dans le bien, il en est fort éloigné, l'amour-propre et la vaine complaisance ayant pris la place de la reconnaissance et du profond abaissement dans lequel on doit être pour tout le bien qu'il opère en nous.

18. L'on a pour règle de craindre sur toutes choses la singularité qui porterait à être plus austère que les autres, ou plus retirée et plus solitaire, sinon en tant qu'on a besoin de ces moyens particuliers pour se fortifier afin de rentrer dans l'esprit commun.

L'on désire de n'être ni connue, ni aperçue dans la maison, et d'être comme cachée sous l'ombre de Dieu, en mettant toute son espérance à demeurer sous ses ailes, n'y ayant point de sûreté ailleurs ni pour éviter les craintes de la nuit, comme parle le prophète, ni la flèche qui vole par le jour, ni les artifices de l'esprit malin qui font toutes les tentations qu'il nous livre, ou par la pusillanimité à demeurer dans le bien, ou par la vanité quand on y a réussi, ou par les tromperies par lesquelles il surprend les âmes ; mais principalement par ces illusions que le même prophète appelle le démon du midi, mais qui n'ont point d'entrée en celles qui ne prétendent point d'avoir des grâces singulières par-dessus leurs sœurs, croyant qu'il n'y a de bonheur que de se cacher dans les cachettes de Dieu et dans l'union avec les autres, puisque Notre Seigneur promet qu'il sera au milieu de ceux qui seront assemblés en son nom.

19. Le divertissement qu'on prend est modéré ; ce que l'on nomme ailleurs la récréation, on l'appelle ici la conférence, laquelle ne se fait qu'une fois le jour ; encore y a-t-il plusieurs jours qu'on ne la fait point par esprit de retraite, comme durant le carême, hors les dimanches, tous les jeudis de l'année, toutes les veilles des grandes fêtes, etc.

On tâche de se maintenir, pendant cette conférence, dans une égalité d'esprit ; on ne se gêne point à vouloir toujours dire des choses utiles, parce que ce serait un travail plutôt qu'un divertissement, et qu'il n'est pas même à propos de parler toujours de Dieu, de peur de le faire avec trop peu de respect et de sentiment ; mais on a toujours égard néanmoins de ne point sortir de la conférence sans remporter quelque chose d'édification, et que, dans les choses indifférentes que l'on a dites, il n'y ait rien de trop léger, ni qui ressente l'esprit du monde. L'on agit les unes envers les autres avec cordialité, et, en rendant le respect qu'on doit à ses anciennes, on évite autant qu'on peut de rien dire qui puisse blesser la charité. Que s'il arrivait quelque chose de semblable, la supérieure l'assoupît aussitôt sans faire pourtant de fortes répréhensions qui ne conviendraient pas à cette heure-là.

20. Les divertissements des malades sont proportionnés à leurs besoins. Quand elles ont fort mal, il y a toujours quelque sœur auprès d'elles pour leur dire de temps en temps quelque bonne parole, sans les presser toutefois, y ayant des intervalles où il faut les laisser dans l'assoupissement que le malheur leur cause, et ne vouloir pas qu'elles s'appliquent à Dieu avec violence, puisqu'il voit la disposition de leur cœur qui est telle qu'elle était durant leur santé, quoiqu'elles n'en puissent avoir l'usage.

L'on dissimule avec elles toutes les choses qui pourraient faire de la peine, pour leur témoigner, au contraire, qu'on ne se tient point du tout chargées des services qu'il leur faut rendre. Quand le mal est diminué, les malades tâchent de se reprendre et de ne se point laisser aller aux délicatesses que la nature demande, ni à un esprit de dissipation, auquel elle est portée d'ordinaire quand elle se voit échappée d'un grand mal. On ne laisse pas d'avoir soin de s'accommoder à la faiblesse de l'esprit qui n'est pas encore capable d'être aussi sérieux que dans la santé. On soulage donc les convalescentes par des entretiens agréables et indifférents. On leur fait prendre l'air quand elles peuvent et s'occuper à quelques petites choses qui ne leur fassent point de peine. On lit devant elles, ou bien elles lisent elles-mêmes quelques histoires de piété, ou quelque bon livre qui ne soit pas difficile à comprendre. On ne leur fait pas reprendre l'office divin qu'elles ne soient en état de le dire sans qu'elles en demeurent trop fatiguées, et la nécessité étant bien visible, on les épargne plutôt en toutes choses que de les vouloir avancer, afin que, lorsqu'elles seront retournées à la communauté, elles rentrent dans les exercices avec d'autant plus de ferveur qu'elles en auront été privées plus longtemps qu'elles en l'eussent désiré.

---